Informations de base

2018/0429(NLE) NLE - Procédures non législatives	Procédure terminée
Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Corée: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole **Subject** 3.30.03.06 Communications par satellite 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques **Zone géographique** Corée du Sud	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	BUŞOI Cristian-Silviu (EPP)	29/11/2022

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie		

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	BIEŃKOWSKA Elżbieta

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/01/2019	Document préparatoire	COM(2018)0853	Résumé
27/10/2022	Publication de la proposition législative	06739/2019	Résumé
09/11/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2023	Vote en commission		
25/01/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0006/2023	Résumé

15/02/2023	Décision du Parlement	T9-0043/2023	Résumé
15/02/2023	Résultat du vote au parlement		
28/03/2023	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
13/04/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2018/0429(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 172
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/9/00411

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0006/2023	25/01/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0043/2023	15/02/2023	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	06739/2019	27/10/2022	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2018)0853	04/01/2019	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2018)0854	04/01/2019	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Décision 2023/0750 JO L 100 13.04.2023, p. 0001

Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Corée: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2018/0429(NLE) - 25/01/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Cristian-Silviu BUŞOI (PPE, RO) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

La commission a recommandé au Parlement européen de **donner son approbation** à la conclusion du protocole.

Le protocole proposé fait de la Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie des parties contractantes à l'accord. Il vise à encourager, faciliter et améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil.

Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Corée: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2018/0429(NLE) - 27/10/2022 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part a été signé le 9 septembre 2006 et est entré en vigueur le 1er juillet 2016.

La Bulgarie et la Roumanie sont devenues des États membres de l'Union le 1er janvier 2007, la Croatie le 1er juillet 2013. Conformément à l'acte d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, ainsi qu'à l'acte d'adhésion de la Croatie, l'adhésion à l'accord doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord.

Le 23 octobre 2006 et le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec le pays tiers concerné afin de conclure les protocoles aux accords internationaux conclus par l'Union et ses États membres. Les négociations avec la République de Corée ont abouti et ont été conclues par un échange de notes verbales.

CONTENU : le projet de décision du Conseil concerne l'approbation, au nom de l'Union et de ses États membres, du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

En vertu du protocole, la Bulgarie, la Croatie et la Roumanie sont parties à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, et, respectivement, elles adoptent le texte de l'accord et en prennent acte, au même titre que les autres États membres.

Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Corée: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2018/0429(NLE) - 15/02/2023 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 613 voix pour, 3 contre et 20 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion du protocole à l'accord de coopération.

Le protocole proposé fait de la Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie des parties contractantes à l'accord. Il vise à encourager, faciliter et améliorer la coopération entre les parties dans le domaine de la navigation mondiale par satellite à usage civil.

Accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil CE/Corée: adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne. Protocole

2018/0429(NLE) - 04/01/2019 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, a été signé le 9septembre 2006 et est entré en vigueur le 1er juillet 2016. La Bulgarie et la Roumanie sont devenues des États membres de l'Union le 1er janvier 2007, la Croatie le 1er juillet 2013.

Conformément à l'article 6, paragraphe 2, de l'acte d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, ainsi que de l'acte d'adhésion de la Croatie, respectivement, l'adhésion à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, doit être approuvée par la conclusion d'un protocole à cet accord. Il convient d'appliquer à une telle adhésion une procédure simplifiée par laquelle un protocole doit être conclu par le Conseil, statuant à l'unanimité au nom des États membres, et par les pays tiers concernés.

Le 23 octobre 2006 et le 14 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec les pays tiers concernés afin de conclure les protocoles aux accords internationaux conclus par l'Union européenne et ses États membres. Les négociations avec la Corée ont abouti et ont été conclues par un échange de notes verbales.

Suite à une décision du Conseil, le protocole à l'accord de coopération afin de tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne a été signé.

CONTENU : suite à la signature du Protocole, la Commission propose que le Conseil décide d'autoriser la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole à l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République de Croatie et de la Roumanie à l'Union européenne.

Le protocole proposé confère à la Bulgarie, à la Croatie et à la Roumanie la qualité de parties contractantes à l'accord et engage l'UE à fournir une version faisant foi de l'accord en langues bulgare, croate et roumaine.